



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*La Ministre,*

*Paris, le 13 mars 2024*

Monsieur le Président,

Dans la continuité de la lettre de saisine du 8 janvier 2024 portant sur la réécriture des programmes de français et de mathématiques de la maternelle au CE2, et de la lettre de saisine du 13 mars 2024 portant sur la refonte du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que sur la réécriture des programmes de français et de mathématiques du cycle 1 au cycle 4, des programmes de langues vivantes et régionales de la classe de sixième à la terminale, enfin des ajustements éventuellement nécessaires des programmes de mathématiques du lycée général et technologique en fonction de la définition de la nouvelle épreuve anticipée de mathématiques à la fin de la classe de première, l'ensemble des autres programmes du cycle 1 au cycle 4 doivent être revus en articulation avec le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Les nouveaux programmes doivent être construits à partir de ce que l'élève doit apprendre et maîtriser et en proposant des exemples concrets de ce que le professeur doit enseigner à cette fin. Ils doivent également être structurés par des objectifs annuels, ce qui n'exclut pas des points d'étapes en fin de cycle.

Ainsi, ces programmes indiqueront les savoirs et les compétences qui doivent être maîtrisés par les élèves. Ils devront prendre pour modèle les repères de progression et les attendus annuels publiés par le ministère en présentant des exemples de réussite et de progression d'une compétence d'une année à l'autre. Le Conseil supérieur des programmes prendra en compte les résultats de la recherche la plus récente, les pratiques les plus éprouvées ainsi que les recommandations, circulaires pédagogiques et guides pour l'enseignement des fondamentaux conçus par le ministère depuis 2017.

.../...

Monsieur Mark SHERRINGHAM  
Président du Conseil Supérieur des Programmes  
110, rue de Grenelle  
75007 Paris

En se conformant aux horaires en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2024, le Conseil supérieur des programmes proposera un programme pour tous les enseignements des cycles 1 à 4, autres que le français, les mathématiques et les langues vivantes. Les contenus des programmes disciplinaires récemment revus comme le programme de sciences et technologie de cycle 3 et le programme de technologie de cycle 4 ou en cours de révision comme le programme d'enseignement moral et civique, seront quant à eux harmonisés avec l'ensemble des programmes, en tant que de besoin, dans la même logique d'annualisation et dans le cadre du socle commun révisé.

Si l'ensemble des programmes doit faire l'objet d'un examen approfondi pour déterminer ce qu'il convient de transmettre aux élèves, je vous demande de veiller, en particulier, à la structuration de ces programmes par l'introduction de repères et la définition d'objectifs annuels, d'y introduire, là où cela sera nécessaire, la maîtrise des compétences psychosociales de façon à aider les élèves à agir de manière responsable et autonome, en citoyens éclairés, et enfin d'y placer, de manière explicite, des références de culture générale qui devront être prises en compte dans la refondation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

### **Les programmes de sciences de cycle 4 et d'histoire-géographie**

Les programmes de sciences contribueront à la formation à la démarche scientifique. Ils devront pour atteindre cet objectif indiquer clairement une progression année par année en ce qui concerne les connaissances et compétences à acquérir d'une part, et des notions, d'autre part, relevant de la dimension épistémique des disciplines scientifiques (compréhension de la nature, de l'origine et de la construction des connaissances scientifiques).

À l'école primaire, l'enseignement de l'histoire doit permettre aux élèves de prendre conscience du fil chronologique et du temps long, depuis la préhistoire jusqu'à nos jours. L'étude d'objets concrets comme l'évolution des modes de vie, des grands événements et de grandes figures doit être le fil directeur du programme. Au collège, l'enseignement de l'histoire s'enrichit de l'approche laïque du fait religieux au travers de l'étude des religions anciennes (Égypte, Grèce...) et de l'origine des religions actuelles. Une attention particulière sera prêtée pour garantir la progressivité entre l'école primaire et le collège, dans le cadre d'un déroulement du fil chronologique qui peut parfois aujourd'hui être vécu comme répétitif par les élèves. En géographie, les repères essentiels à toutes les échelles doivent être maîtrisés par les élèves, en particulier ceux qui concernent la France. Au cycle 4, l'enseignement de la géographie intégrera de manière explicite et progressive un enseignement des principales notions statistiques permettant de décrire le monde où vivent les élèves (croissance démographique, inflation, PIB, etc.)

L'ensemble des enseignements doit par ailleurs contribuer explicitement à l'acquisition par les élèves de connaissances et de compétences précises dans le domaine de l'éducation au développement durable et à la transition écologique.

### **Compétences psychosociales et culture générale**

Les nouveaux programmes devront accorder une place substantielle à la maîtrise des compétences psychosociales. En effet, outre les compétences disciplinaires spécifiques qu'il transmet, chaque enseignement contribue au développement des compétences cognitives, émotionnelles et sociales des élèves. Ces derniers doivent ainsi pouvoir agir de manière responsable et autonome, en citoyens éclairés.

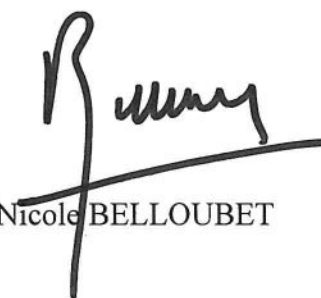
Les programmes devront également comporter de manière explicite, dans toutes les disciplines, des repères attendus de culture générale. Ces repères devront pouvoir faire l'objet d'évaluations dans le cadre des enseignements et du diplôme national du brevet, de sorte qu'ils soient suffisamment maîtrisés à la fin de l'année de 3<sup>e</sup>.

### **Prise en compte de l'apport de l'intelligence artificielle**

Les programmes contribueront, pour chaque discipline, à créer une culture de l'IA, au travers en particulier de l'utilisation raisonnée des possibilités offertes par les outils utilisant l'intelligence artificielle. Ils identifieront pour chaque année les cas d'usage où l'apport de l'IA représente une véritable plus-value et les notions à connaître.

Cette harmonisation et cette révision de l'ensemble des autres programmes devront entrer en application à la rentrée 2026. Vous voudrez bien publier ces programmes revus et harmonisés au plus tard en juin 2025.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.



Nicole BELLOUBET